



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile sur le territoire des communes de PROISY et MARLY-GOMONT présentée par la société SUEZ RV NORD EST

Conformément aux dispositions du code de l'environnement, le Préfet de l'Aisne a prescrit, par arrêté du 16 janvier 2019, une enquête publique qui sera ouverte du lundi 25 février 2019 au mercredi 27 mars 2019 inclus, dans les communes de **PROISY** et **MARLY-GOMONT** relative à la demande présentée par la société **SUEZ RV NORD EST** dont le siège social est situé Espace européen de l'entreprise, 17, rue de Copenhague à SCHILTIGHEIM (67300), en vue d'obtenir le renouvellement de l'autorisation d'exploiter une carrière d'argile sur le territoire des communes de PROISY et MARLY-GAUMONT.

Le renouvellement d'autorisation sollicité porte sur une superficie de 13 ha 02 a 08 ca, incluant une zone d'extraction d'argile de 03 ha 76 a 35 ca. Pendant la durée de l'enquête, toute personne intéressée par le projet pourra prendre connaissance du dossier, qui contient l'étude d'impact et l'avis émis par l'autorité environnementale, dans les mairies de **PROISY** et **MARLY-GOMONT** aux heures habituelles d'ouverture, et formuler éventuellement ses appréciations, suggestions et contre-propositions sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par correspondance au commissaire enquêteur, à la mairie de **MARLY-GOMONT**, siège de l'enquête. Ces observations doivent être consignées ou reçues avant la fin de l'enquête.

Le dossier complet est consultable sur le site Internet de la préfecture de l'Aisne (www.aisne.gouv.fr). Un accès gratuit au dossier est également possible sur un poste informatique à la Direction départementale des territoires, 50 boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex, sur rendez-vous.

Le public pourra adresser au commissaire enquêteur ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse mail suivante : **ddt-nord-est** ». La taille des messages et de leur(s) annexe(s) éventuelle(s) sera limitée à un mégaoctet. Les observations recueillies par voie électronique seront transmises dans les meilleurs délais au siège de l'enquête et au commissaire enquêteur.

Des informations peuvent être également demandées auprès de la société **RV SUEZ NORD EST** dont le siège social est situé Espace européen de l'entreprise, 17, rue de Copenhague à SCHILTIGHEIM (67300) ou à la Direction départementale des territoires – Service environnement – Unité ICPE, déchets - 50 Boulevard de Lyon – 02011 LAON Cedex.

Monsieur Michel JORDA, ingénieur en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur.
Le commissaire enquêteur désigné sera présent aux jours, heures et lieux suivants :

JOURS	HEURES	LIEU
Lundi 25 février 2019	9H00 - 12H00	Mairie de MARLY-GOMONT
Mercredi 6 mars 2019	14H00 - 17H00	Mairie de PROISY
Samedi 16 mars 2019	9H00 - 12H00	Mairie de MARLY-GOMONT
Jeudi 21 mars 2019	14H00 - 17H00	Mairie de MARLY-GOMONT
Mercredi 27 mars 2019	15H00 - 18H00	Mairie de MARLY-GOMONT

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance, à la Direction départementale des territoires (50, boulevard de Lyon, an, du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur.

Le Préfet de l'Aisne est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande susmentionnée, qui peut être un arrêté d'autorisation assorti de prescriptions ou un arrêté de refus. Cet arrêté vaudra décision :

- sur la demande d'autorisation d'exploiter au titre de l'article L.512-1 du code de l'environnement,

Pour le Directeur départemental des territoires et par délégation,
L'adjointe au Responsable de l'Unité,

Jenny POIRETTE

29 JAN. 2019